

SECTEURS DES COLLEGES et LYCEES PUBLICS D'ANGERS VILLE

1) Secteur du Collège (Jean Mermoz) faisant partie du secteur du lycée Chevrollier:

Il est limité dans sa partie Ouest par la Maine.

Au nord par : le Rond point de la Baumette, le bd de l'Ecce Homo (côté Baumette), le Pont Noir, le bd Yvonne Poirel (côté pair), l'avenue Vauban (côté pair) jusqu'à la rue de Frémur, la rue Gustave Mareau (côté pair), la rue Kléber (côté pair), la rue Gutenberg (côté Pair).

A l'Est par : la rue Dupetit Thouars (côté pair) jusqu'au bd de Strasbourg, le bd de Strasbourg (côté impair) jusqu'à la rue Létanduère, la rue de Létanduère (côté pair) jusqu'à l'avenue Winston Churchill, l'avenue Churchill (côté poste principale) jusqu'à l'intersection du bd Jacques Portet, le square Martin Luther King (côté impair), le square des Jonchères (côté pair), l'avenue Jean XXIII jusqu'à la rue Léon Blum, la rue Léon Blum (côté pair) jusqu'à la moitié de la place Jean XXIII, la médiane de la place Jean XXIII, la rue Marc Sangnier (côté pair), le carrefour du bd d'Arbrissel et de la rue du Maréchal Juin, la rue du Maréchal Juin (côté Pair) jusqu'à la limite de la ville.

2) Secteur du Collège (Jean Vilar) faisant partie du secteur du lycée Chevrollier :

Il est limité à l'Ouest par : la rue du Maréchal Juin (côté impair), le carrefour avec le bd d'Arbrissel, la rue Marc Sangnier (côté impair), la médiane Est-Ouest de la place Jean XXIII jusqu'à la rue Léon Blum, la partie de l'avenue Jean XXIII allant de l'angle de la rue Léon Blum (côté impair) à l'angle du square des Jonchères, le square des Jonchères (côté impair), le square Luther King (côté pair), le bd Jacques Portet (côté pair) jusqu'à l'intersection avec l'avenue Winston Churchill, l'avenue Winston Churchill (côté centre commercial) jusqu'à la rue de Létanduère, la rue Létanduère (côté impair) depuis l'avenue Churchill jusqu'au bd de Strasbourg.

A l'est par : le bd de Strasbourg (côté pair) de la rue de Létanduère à la rue du Docteur Guichard, la rue d'Orgemont (côté pair) jusqu'au bd Bédier, le bd Bédier (côté pair) jusqu'au carrefour avec l'avenue de Lattre de Tassigny, l'avenue de Lattre de Tassigny jusqu'à la limite sud de la ville.

3) Secteur du Collège (Félix Landreau) faisant partie du secteur du lycée David d'Angers :

Il est déterminé par l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (côté est) jusqu'à la rue Fénélon (côté impair), la rue des Ponts de Cé (côté pair à partir du n°34) jusqu'à la rue Blaise Pascal (côté pair), la rue Desmazières (côté impair), la rue des Roseraies (côté impair) le chemin des Noyers (côté impair) jusqu'à son intersection avec le bd P.Coubertin, la pénétrante Montaigne jusqu'aux limites de la Ville d'Angers.

Des dérogations seront accordées aux familles résidant rue Couperin qui demanderont à ce que leurs enfants soient scolarisés au Collège Montaigne.

4) Secteur du Collège (Claude Debussy) faisant partie du secteur du lycée Mounier :

Le Collège Claude Debussy recrute sur la partie Nord-Est de la ville d'Angers, limitée par le bd de l'Industrie, le bd de Monplaisir (côté impair) jusqu'à son intersection avec l'avenue Victor Chatenay, l'avenue Victor Chatenay (côté pair) jusqu'à la traverse des Banchais (cote paire).

5) Secteur du Collège (Jean Lurçat) faisant partie du secteur du lycée Mounier :

Il est délimité au nord-est par le bd de l'Industrie, le bd de Monplaisir (côté pair) jusqu'à son intersection avec l'avenue Victor Chatenay n°401, l'avenue Victor Chatenay (côté impair) jusqu'à la traverse des Banchais (côté pair), puis des limites extérieures de la ville d'Angers (ruelles des Banchais, rue Maurice Geslin) jusqu'au chemin de la Croix Blanche (côté impair), au bd Gaston Birgé

jusqu'à son intersection avec l'avenue Pasteur, l'avenue Pasteur (côté impair jusqu'au n°211) à la rue Victor Hugo (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la rue de la Chalouère, la rue de la Chalouère (côté impair) jusqu'à l'intersection avec la rue des Fours à Chaux, la rue des Fours à Chaux (côté impair) jusqu'à l'intersection de l'avenue Joxè.

6) Secteur des Collèges (David d'Angers et Chevreul) faisant partie du secteur du lycée David d'Angers :

Est délimité au sud-ouest par : le rond point de la Baumette , le bd de l'Ecco Homo (côté centre ville), le Pont Noir, le bd Yvonne Poirel (côté impair), l'avenue Vauban (côté impair) jusqu'à la rue Gustave Mareau, le rue Gustave Mareau (côté impair), la rue Kléber (côté impair), la rue Gutenberg (côté impair), la rue Dupetit Thouars (côté impair) jusqu'au bd de Strasbourg, le bd de Strasbourg (côté impair) jusqu'à la rue du Docteur Guichard, le chemin d'Orgement (côté impair) jusqu'à son intersection bd Bédier, le bd Bédier (côté impair) jusqu'à son intersection avec l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny en direction du centre ville jusqu'à son intersection avec la rue Fénélon, la rue Fénélon (côté pair), la rue des Ponts de Cé (côté impair) jusqu'au n°53, la rue Blaise Pascal (côté impair), la rue Desmazières (côté pair) la rue des Roseraies (côté pair), le chemin des Noyers (côté pair), la gare Maître Ecole, la rue Besnard (côté pair), la rue Louis Gain (côté pair), la rue Belgique (côté pair jusqu'au n°10, la rue Constant Lemoine jusqu'à son intersection avec l'avenue Pasteur, le début de l'avenue Pasteur (côté pair), la rue Savary (côté pair) jusqu'à la place Olivier Giran, la rue Bardoul (côté pair), la rue Boreau (côté pair), la place Ney, la rue de la Chalouère (côté impair) jusqu'à l'intersection de la rue des Fours Chaux, la rue des Fours Chaux, l'avenue Joxè jusqu'à son intersection avec le bd Gaston Ramon, le bd Gaston Ramon jusqu'à la Maine.

7) Secteur du Collège (Montaigne) faisant partie du secteur du lycée Joachim Du Bellay :

Il est arrêté à l'est par les limites de la ville d'Angers (rue Jean Moulin, chemin des Chesnaies, chemin du Cul d'Anon), puis par le chemin de la Croix Blanche (côté pair), bd Gaston Birgé, jusqu'à son intersection avec l'avenue Pasteur à hauteur du n°302, puis l'avenue Pasteur (côté pair), en direction du centre ville, la rue Victor Hugo (côté pair), la rue de la Chalouère (côté pair jusqu'au n°48), la place Ney, la rue Boreau (côté impair jusqu'au n°37), la rue Bardoul (côté impair), place Olivier Giran, la rue Savary (côté impair jusqu'au débute l'avenue Pasteur), le début de l'avenue Pasteur (côté impair) jusqu'à la rue Constant Lemoine, le début de la rue Constant Lemoine (côté impair) jusqu'à la rue de Belgique, la rue de Belgique (côté impair) jusqu'à la rue Louis Gain, la rue Louis Gain (côté impair), la rue Besnard (côté impair) jusqu'à la voie de chemin de fer, la pénétrante Montaigne jusqu'à la limite de la ville d'Angers.

8) Secteur du Collège (Renoir) faisant partie du secteur du lycée Renoir :

Il est délimité par la Maine à l'est et au sud par : le bd de liaison Ouest, le rue de Pruniers et la rue Montesquieu (côté impair), l'étang St Nicolas et le parc des carrières, le chemin de Roc Epine, l'avenue Jean Lurçat (côté pair), à l'ouest, puis les limites de la communes d'Angers.

9) Secteur du Collège (François Rabelais) faisant partie du secteur du lycée Bergson :

Il est délimité par l'étang St Nicolas au nord et à l'est par la rue Montesquieu (côté pair), la rue de la Barre (côté pair) le Nid de Pie (côté pair) au sud, l'avenue Patton jusqu'à l'intersection avec la route de St Clément, la route de St Clément à l'ouest.

10) Secteur du Collège (Jean Monnet) faisant partie du secteur du lycée Bergson :

Il est délimité par l'avenue du Général Patton (cote impair) au nord, par la rue Montesquieu et le rue de Pruniers (côté pair), le bd de liaison ouest et la Maine à l'est par les limites d'Angers.